

# Travailler chez soi

*Dominique Pérusse*

Le progrès technologique permet aujourd'hui aux travailleurs de plusieurs domaines de travailler à la maison. Cette forme d'organisation du travail ne date pourtant pas d'hier. Avant la révolution industrielle, plusieurs métiers étaient exercés à la maison : on passait des aires familiales à la boutique ou à l'atelier par une simple porte. Même lorsque la révolution industrielle a regroupé les travailleurs des villes dans les usines, le travail à la pièce à domicile, particulièrement celui des femmes dans l'industrie du vêtement, permettait aux entrepreneurs de varier leur volume de production tout en réduisant leurs coûts, et aux travailleurs peu qualifiés d'avoir un emploi (Boris 1996). Aujourd'hui, grâce au développement d'outils informatiques et de télécommunication tels que l'ordinateur personnel et l'Internet, le travail à la maison touche d'autres types de main-d'oeuvre : même des employés dont la tâche nécessite d'échanger fréquemment de l'information avec leurs pairs peuvent dorénavant travailler à domicile.

En novembre 1995, 16 % de tous les travailleurs déclaraient effectuer régulièrement au moins une partie de leurs heures habituelles de travail à la maison. La moitié d'entre eux étaient des employés, l'autre, des travailleurs autonomes. Plus d'un million d'employés faisaient régulièrement au moins une partie de leur travail à la maison, alors qu'un peu plus de la moitié des travailleurs autonomes (1,1 million ou 53 %) exploitaient une entreprise à partir de leur domicile<sup>1</sup>. Le présent article se penche donc sur les employés qui font à domicile du travail rémunéré sur une base régulière, dans le cadre de leur emploi

*Dominique Pérusse est au service de la Division du travail. On peut communiquer avec elle au (613) 951-4064.*

## Sources des données et définitions

L'**Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT)** a été menée à deux reprises en tant que supplément à l'Enquête sur la population active : en novembre 1991, financée par Statistique Canada, et par la suite en novembre 1995, financée par Développement des ressources humaines Canada. L'EHCT de 1995 a adopté une nouvelle définition du travail à la maison, laquelle tenait compte des heures supplémentaires habituelles rémunérées faites à la maison, lesquelles étaient auparavant exclues. Les résultats de 1991 et de 1995 ne sont donc pas directement comparables, quoique l'on puisse toutefois comparer certains renseignements.

Voici le libellé de la question pour l'enquête de 1991 :

«Certaines personnes travaillent à la maison une partie ou la totalité de leurs heures normales de travail. Sans compter les heures supplémentaires, ... travaille-t-il (elle) habituellement à la maison une partie ou la totalité de ses heures normales de travail?»

En 1995, la question remaniée suivante a été utilisée :

«Certaines personnes accomplissent à la maison une partie ou la totalité de leur travail rémunéré. ... accomplit-il (elle) habituellement à la maison du travail rémunéré?»

Les données portent sur l'**emploi principal** des travailleurs, c'est-à-dire celui auquel le travailleur consacre le plus d'heures pendant la semaine de

principal (voir *Sources des données et définitions*). Il examine quelles sont les tendances à l'égard du travail à la maison, les professions et les industries dans lesquelles ce genre de travail est le plus fréquent, et considère la qualité de ces emplois ainsi que les caractéristiques des employés qui s'y adonnent.

l'enquête, au cas où ce dernier cumule plus d'un emploi.

Dans le présent article, le **travail à la maison** désigne tout travail rémunéré qu'un employé effectue à son domicile. Cette définition inclut les **télé-travailleurs**, c'est-à-dire ceux qui ont recours aux outils et aux réseaux de télécommunication dans l'exercice de leurs fonctions<sup>2</sup>, comme l'ordinateur et l'Internet.

Le **recensement** a recueilli des renseignements sur le lieu de travail en 1971, 1981, 1991 et 1996. Pour les besoins du recensement, on considère qu'un travailleur est à domicile s'il travaille chez lui un minimum de 3 jours par semaine. Les travailleurs ne peuvent pas déclarer qu'ils travaillent à la fois chez l'employeur et à domicile. Les données les plus récentes ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes, car seul le Recensement de 1996 comportait une question dans laquelle on demandait l'adresse civile du lieu de travail.

L'**Enquête sociale générale** recueille des données sur les tendances de la société. L'enquête de 1992 portait sur l'emploi du temps. En plus de recueillir des renseignements sur les modalités de travail, l'enquête comportait 10 questions destinées à mesurer la perception de la pression exercée par le temps sur la vie quotidienne, et, par extension, le niveau de stress des personnes qui travaillent à la maison.

## Hausse du travail à la maison

Entre 1991 et 1995, la proportion d'employés qui travaillaient à domicile est passée de 6 % à 9 %. Bien que cette hausse puisse être partiellement induite par un changement dans la question de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail<sup>3</sup>, elle est

confirmée par une forte croissance du travail à la maison aux États-Unis. En effet, la part des employés qui y sont payés pour faire des heures de travail à la maison est passée de 9 % en mai 1991 à 17 % en mai 1997<sup>4</sup>. Si la tendance américaine est une indication de la tendance canadienne, le nombre de personnes qui travaillent à la maison maintiendra sans doute sa croissance.

Les données du recensement révèlent une hausse du travail à la maison chez les employés depuis 1971. Par exemple, la proportion de ceux qui ont travaillé à la maison au moins trois jours par semaine est passée de 2,8 % en 1971 à 3,0 % en 1981, puis elle a atteint 4,0 % en 1991<sup>5</sup>.

La hausse du travail à la maison chez les employés canadiens observée entre 1991 et 1995 a été généralisée. Selon les données de l'EHCT, elle a touché toutes les industries des biens (primaires, fabrication et construction) de même que la plupart des industries des services<sup>6</sup>. Le travail à la maison était en outre plus fréquent dans le secteur des services (10 %) que dans celui des biens (6 %) (tableau 1). La part des emplois dans le secteur des services n'est qu'un des nombreux facteurs qui favorisent la croissance du travail à domicile. Parmi les autres facteurs, on compte notamment le développement des technologies de télécommunication, la diminution des coûts des ordinateurs personnels et des autres pièces d'équipement de bureau, et l'adoption par le gouvernement fédéral d'une politique de travail à domicile (faisant suite à un projet pilote mis à l'essai depuis 1992). D'ailleurs, plusieurs grandes compagnies font aussi l'essai de programmes de travail à la maison, notamment IBM et Bell Canada. Parallèlement à l'augmentation en popularité du travail à la maison chez les employés, de plus en plus de travailleurs autonomes exploitent leur entreprise à domicile (Pérusse, à paraître).

Tableau 1  
Employés travaillant à domicile, selon l'industrie

	Employés				
	Total		Travaillant à domicile		
	milliers	%	milliers	Répartition %	Proportion %
<b>Ensemble des industries</b>	<b>11 055</b>	<b>100</b>	<b>1 003</b>	<b>100</b>	<b>9</b>
<b>Secteur des biens *</b>	<b>2 958</b>	<b>27</b>	<b>174</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
Industries primaires	341	3	36	4	10
Agriculture	111	1	22	2	19
Fabrication	2 011	18	102	10	5
Biens durables	1 015	9	48	5	5
Biens non durables	996	9	53	5	5
Construction	461	4	28	3	6
<b>Secteur des services</b>	<b>8 097</b>	<b>73</b>	<b>829</b>	<b>83</b>	<b>10</b>
Transport, entreposage et communications	728	7	57	6	8
Transport et entreposage	425	4	26	3	6
Communications	303	3	31	3	10
Commerce	1 859	17	110	11	6
De gros	520	5	63	6	12
De détail	1 338	12	47	5	4
Finances, assurances et affaires immobilières	641	6	68	7	11
Intermédiaires financiers et assurances	480	4	37	4	8
Services immobiliers et agences d'assurances	161	1	30	3	19
Services aux entreprises	620	6	73	7	12
Services gouvernementaux	762	7	53	5	7
Éducation	939	8	322	32	34
Soins de santé et services sociaux	1 229	11	73	7	6
Services personnels, hébergement et restauration	1 319	11	73	7	6

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

\* Comprend les services publics.

## Avantages et inconvénients

Quel travailleur n'a pas déjà rêvé de pouvoir à l'occasion rester à la maison pour travailler ne serait-ce qu'une journée par semaine, et ainsi faire fi des contraintes de circulation et de température? La plupart des travailleurs qui ont fait des heures à domicile en novembre 1995 l'ont fait pour des raisons liées à leur emploi : la raison majeure invoquée était, 8 fois sur 10, liée à leur travail. Quelque 44 % des travailleurs ont dit ne pas avoir le choix; 14 % l'ont fait pour obtenir de meilleures conditions de travail; alors

que pour 8 % d'entre eux, il s'agissait de leur lieu habituel de travail. Seulement 20 % travaillaient à domicile pour des motifs d'ordre personnel.

Ce mode de travail ne convient cependant pas à tous les employeurs et à tous les employés (voir *Avantages et inconvénients du travail à la maison*)<sup>7</sup>. Des recherches ont démontré que plus un employé est discipliné, solitaire, autonome et qualifié, plus il sera satisfait de travailler à domicile (St-Onge et Lagassé, 1995a). Cela dit, on croyait que le travail à domicile permettait de réduire le stress

## Avantages et inconvénients du travail à la maison

	Avantages	Inconvénients
<b>Employeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gain de productivité des employés</li> <li>● Réduction des dépenses liées aux espaces de bureau</li> <li>● Recrutement et rétention du personnel plus facile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Problèmes liés à la coordination et à la communication avec les employés</li> <li>● Manque de contrôle sur le travail<sup>8</sup></li> <li>● Il faut assurer la sécurité des informations</li> </ul>
<b>Employé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Flexibilité d'horaire accrue</li> <li>● Permet de mieux concilier travail et famille</li> <li>● Réduit les dépenses en transport, vêtements, et nourriture</li> <li>● Économise le temps de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction du cercle social</li> <li>● Réduction des possibilités de carrière</li> <li>● Risque d'augmentation de la charge de travail<sup>9</sup></li> </ul>

qu'imposent travail et vie familiale. Or, l'Enquête sociale générale sur l'emploi du temps semble démontrer que les travailleurs à domicile ne sont ni plus ni moins stressés que l'ensemble des travailleurs, et ce, peu importe leur profession ou le nombre d'enfants qu'ils peuvent avoir (Fast et Frederick, 1996). On pourrait également croire que le travail à domicile réduirait la congestion routière et la pollution liée au transport. Cela reste à prouver; en fait, des recherches menées aux États-Unis ont démontré que ces travailleurs ont compensé en augmentant leurs autres déplacements (Pratte, 1996).

Les employés qui travaillent à la maison permettent à l'entreprise de réduire les coûts liés aux espaces de bureau, au stationnement et, dans bien des cas, l'employeur n'a rien à déboursier en équipement au domicile de l'employé. Selon l'EHCT, 50 % des travailleurs à domicile ont déclaré que leur employeur ne fournissait aucun matériel pour travailler à la maison, alors que pour un autre 12 %, aucun matériel n'était requis (tableau 2). Malgré cela, l'ordinateur ou d'autres pièces d'équipement de bureau restent indispensables au travail dans plusieurs domaines. De fait, 38 % des travailleurs se voyaient fournir ou rembourser certaines pièces d'équipement. Par exemple, un travailleur à domicile sur 5 avait un ordinateur fourni par l'employeur en novembre 1995, 1 sur 7 bénéficiait d'un modem et 1 sur 10, d'un télécopieur. Une

proportion considérable de cols blancs<sup>10</sup>, particulièrement les enseignants, ont déclaré que rien ne leur était fourni par leur employeur.

### Une question de métier

Les travailleurs qui effectuaient une partie de leurs heures à domicile étaient regroupés dans des industries clés davantage propices à cette forme de travail, comme cela était plus particulièrement le cas dans l'enseignement (32 %) (tableau 1).

Le travail à domicile était en outre plus fréquent dans les professions où l'employé pouvait travailler de façon isolée, ou encore utiliser les technologies de communication. Par exemple, les enseignants étaient plus susceptibles de travailler régulièrement à la maison certaines heures. En effet, 43 % des enseignants faisaient régulièrement des heures de travail à la maison (tableau 3). Vu leur nombre, les enseignants représentaient en fait 28 % de tous les employés qui faisaient régulièrement du travail rémunéré à la maison. À l'inverse, les

Tableau 2  
Équipement fourni par l'employeur pour le travail à domicile

	Rien de fourni	Aucun équipement requis	Équipement fourni ou coûts remboursés		
			Total	Ordinateur	Modem, télécopieur ou autre
			%		
<b>Ensemble des professions *</b>	<b>50</b>	<b>12</b>	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>25</b>
Directeurs, gérants et administrateurs	38	12	50	34	37
Professionnels	65	12	23	14	15
Enseignants	72	13	15	7	7
Employés de bureau	30	18	52	34	40
Vente	42	--	49	23	27
Services	55	--	--	--	--

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

\* Comprend les travailleurs du secteur primaire; les travailleurs de la transformation, de la fabrication et de l'usinage; les travailleurs du bâtiment; le personnel d'exploitation des transports; les manutentionnaires; et les autres ouvriers qualifiés.

Tableau 3  
Employés travaillant à domicile, selon la profession

	Employés						
	Travaillant à domicile						
	Total		Nombre	Répar- tition	Proportion	Minimum de 30 minutes	Heures hebdo- madaires moyen- nes **
	milliers	%	milliers	%	%	milliers	heures
<b>Ensemble des professions</b>	<b>11 055</b>	<b>100</b>	<b>1 003 *</b>	<b>100</b>	<b>9</b>	<b>796</b>	<b>12</b>
Directeurs, gérants et administrateurs	1 605	15	271	27	17	212	12
Professionnels	2 246	20	424	42	19	318	10
Sciences naturelles, génie et mathématiques	466	4	43	4	9	34	8
Sciences sociales	245	2	30	3	12	22	10
Membres du clergé	26	--	16	2	60	--	--
Enseignants	664	6	286	28	43	206	10
Médecine et santé	654	6	26	3	4	--	--
Domaines artistique, littéraire et récréatif	190	2	24	2	12	--	--
Employés de bureau	1 843	17	105	10	6	99	13
Travailleurs spécialisés dans la vente	945	9	97	10	10	75	11
Travailleurs spécialisés dans les services	1 402	13	39	4	3	37	29
Travailleurs du secteur primaire	197	2	18	2	9	16	19
Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	106	1	17	2	16	15	19
Travailleurs de la transformation, de la fabrication et usineurs	1 504	14	26	3	2	--	--
Travailleurs de la fabrication, du montage et de la réparation	956	9	23	2	2	--	--
Travailleurs du bâtiment, personnel d'exploitation des transports, manutentionnaires et autres ouvriers qualifiés	1 311	12	24	2	2	18	6

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

\* Comprend 57 000 travailleurs qui n'ont pas déclaré le nombre d'heures travaillées à domicile, de même que 150 000 qui ont déclaré faire habituellement moins de 30 minutes de travail hebdomadaire à la maison.

\*\* Nombre d'heures de travail des employés qui ont fait au moins 30 minutes de travail à la maison chaque semaine.

tâches qui nécessitaient un contact direct avec les clients ou collègues étaient peu propices au travail à la maison, de même que celles qui consistaient à offrir un service dans un lieu précis.

Les autres professions où une part importante des employés pratiquaient le travail à la maison en novembre 1995 étaient les directeurs, gérants et administrateurs (17 %), et les agriculteurs, horticulteurs et éleveurs (16 %). Il était par contre plus rare de travailler chez soi pour les travailleurs de la fabrication, du montage et de la répara-

tion (2 %), puisque leur travail se fait en majorité en atelier et dans les usines. Il en était de même pour les travailleurs spécialisés dans les services (3 %). À titre d'exemple la plupart des barbiers et coiffeurs qui étaient des employés travaillaient dans un salon, alors que ceux qui travaillaient chez eux étaient généralement des travailleurs autonomes. Les travailleurs en médecine et santé étaient également peu enclins au travail à la maison, puisqu'ils offraient un service en un lieu précis. Seulement 4 % des professionnels de ce groupe qui inclut

les infirmiers, les diététistes et les techniciens dentaires de laboratoire, travaillaient à la maison<sup>11</sup>.

### Quelques heures ici et là

Bien que le travail à domicile soit de plus en plus courant, les employés qui effectuent la majeure partie de leur temps de travail à domicile sont encore l'exception. Parmi le million d'employés qui ont déclaré avoir fait du travail à la maison, en novembre 1995, 421 000 y ont consacré moins de 5 heures par semaine. Travailleurs

Tableau 4  
Gains horaires et avantages sociaux

	Données brutes		Moyenne normalisée			
			Sexe, âge, profession *		Sexe, âge, industrie *	
	Chez soi	Chez l'employeur	Chez soi	Chez l'employeur	Chez soi	Chez l'employeur
	\$ / heure					
Gains horaires	20,15	14,65	17,07	15,07	18,90	14,90
	%					
Régime de retraite	59	50	45	51	50	51
Régime de soins de santé	66	58	53	59	60	59
Régime de soins dentaires	62	54	52	55	58	54
Congés de maladie payés	70	56	56	57	64	56
Vacances payées	69	73	66	73	71	73

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

\* Trois groupes d'âge, six de profession, huit d'industrie.

à temps plein et à temps partiel confondus, il reste tout de même 206 000 travailleurs qui ont fait chez eux au moins la moitié de leurs heures de travail normales, y compris 143 000 employés qui travaillaient uniquement à la maison. Les employés qui ont fait au moins 30 minutes de travail chez eux en ont fait en moyenne 12 heures par semaine; ceux qui ont passé au moins la moitié de leur temps de travail à la maison y ont consacré 29 heures; et ceux qui ont travaillé à temps plein à la maison l'ont fait en moyenne pendant 31 heures.

Bien que 43 % des enseignants aient déclaré faire habituellement du travail rémunéré à la maison, plusieurs n'en faisaient que quelques heures. Les 206 000 enseignants qui ont fait plus d'une demi-heure de travail à la maison par semaine y ont consacré en moyenne 10 heures. Parmi ces derniers, 15 % ont fait au moins la moitié de leur travail à la maison (environ 26 heures). Si les employés de bureau et les travailleurs spécialisés dans les services étaient moins susceptibles que les professionnels et les administrateurs de faire du travail à la maison, ceux qui le faisaient effectuaient le plus grand nombre d'heures en moyenne à la maison. De plus, les employés des services qui tra-

vaillaient au moins la moitié du temps chez eux le faisaient en moyenne 56 heures par semaine, un nombre d'heures bien plus élevé que dans toutes les autres professions. Les agriculteurs, horticulteurs et éleveurs étaient presque autant enclins à travailler à domicile que les gestionnaires, mais leur situation était bien différente : la grande majorité des travailleurs à la maison sur les fermes (82 % de ceux qui faisaient au moins 30 minutes de travail à la maison par semaine) travaillaient *uniquement* à domicile, à raison de seulement 21 heures par semaine en moyenne. Les gestionnaires étaient quant à eux moins nombreux à travailler uniquement à domicile, mais ceux qui le faisaient y consacraient plus d'heures (35 heures).

### Qualité des emplois

En novembre 1995, les travailleurs à la maison étaient en moyenne mieux payés (20,15 \$ l'heure) que leurs homologues qui travaillaient chez l'employeur (14,65 \$ l'heure) (tableau 4). Ils étaient aussi plus souvent que les autres couverts par des avantages sociaux. Par exemple, 59 % des travailleurs à la maison avaient un régime de retraite fourni par l'employeur, comparativement à 50 % chez les autres. Ces avantages ne tenaient pas

nécessairement au lieu de travail, mais plutôt à l'âge, à la profession et à l'industrie des employés. De tels travailleurs étaient plus volontiers âgés de 25 à 54 ans, occupaient des postes de professionnels (surtout des professeurs) et travaillaient dans le secteur tertiaire<sup>12</sup>.

L'analyse de données normalisées<sup>13</sup> pour certaines caractéristiques des travailleurs à la maison (âge, sexe, et industrie ou profession) permet de tenir compte de la distribution particulière des emplois à la maison afin d'isoler partiellement l'effet du travail à domicile sur la rémunération et les avantages sociaux. Les résultats indiquent que si les travailleurs à la maison et les travailleurs chez l'employeur avaient la même répartition selon l'âge, le sexe et la profession, les travailleurs à la maison auraient toujours un salaire horaire plus élevé (17,07 \$) que les travailleurs chez l'employeur qui occupent un emploi similaire (15,07 \$), quoique l'écart eût été ainsi considérablement réduit<sup>14</sup>.

La normalisation des données change toutefois la situation en ce qui a trait aux avantages sociaux. Une plus faible proportion de travailleurs à la maison ont alors de tels avantages. Par exemple, seulement 45 % des travailleurs à la maison bénéficieraient



**Tableau 5**  
**Employés travaillant à domicile, selon le sexe et le type de famille**

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
		%	
<b>Ensemble des travailleurs rémunérés</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
L'enfant le plus jeune a moins de 6 ans	11	10	12
L'enfant le plus jeune a entre 6 et 15 ans	11	11	11
Sans enfants de moins de 16 ans	8	7	9
<b>Vivant avec un conjoint</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
L'enfant le plus jeune a moins de 6 ans	11	10	13
L'enfant le plus jeune a entre 6 et 15 ans	12	12	12
Sans enfants de moins de 16 ans	10	9	11
<b>Un seul soutien de famille</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
L'enfant le plus jeune a moins de 6 ans	10	10	--
L'enfant le plus jeune a entre 6 et 15 ans	11	11	--
Sans enfants de moins de 16 ans	6	7	--
<b>Famille à deux soutiens</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>13</b>
L'enfant le plus jeune a moins de 6 ans	12	10	13
L'enfant le plus jeune a entre 6 et 15 ans	12	12	13
Sans enfants de moins de 16 ans	11	10	12
<b>Famille monoparentale</b>	<b>10</b>	<b>--</b>	<b>9</b>
<b>Personne seule</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

qui étaient l'unique soutien de leur famille, c'est-à-dire ceux qui vivaient avec un conjoint sans emploi rémunéré (8 %), ceux qui étaient seuls (7 %), ou ceux qui étaient chefs de famille monoparentale (10 %) (tableau 5).

Étant donné les avantages du travail à domicile pour concilier le travail et la famille, le travail à la maison est plus fréquent lorsqu'il y a des enfants de moins de 16 ans au sein de la famille. D'ailleurs, le travail à la maison est plus courant à l'âge où les travailleurs (hommes et femmes) élèvent leur famille. En effet, seulement 3 % des jeunes de 15 à 24 ans travaillaient habituellement à la maison une partie de leurs heures en novembre 1995, comparativement à 10 % des 25 à 44 ans, et jusqu'à 12 % chez les 45 à 54 ans. Chez les travailleurs de 55 ans et plus, le travail à la maison redescend à un niveau moyen de 9 %. Les femmes travaillaient plus souvent à la maison que les hommes (10 % d'entre elles contre 8 % chez les hommes), particulièrement au moment où plusieurs d'entre elles élevaient leurs enfants (graphique A).

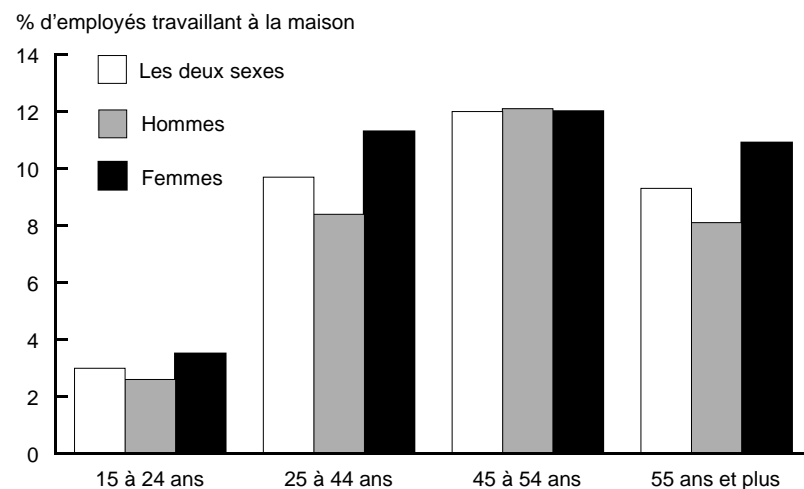
d'une pension de l'employeur, comparativement à 51 % pour les travailleurs chez l'employeur.

Les données normalisées touchant les caractéristiques d'âge, de sexe et d'industrie révèlent toutefois une différence entre les personnes qui font du travail à la maison et celles qui n'en font pas, bien que l'écart soit moins prononcé qu'il ne l'est lorsque des données non normalisées sont utilisées. Les caractéristiques d'âge, de sexe, de profession et d'industrie des travailleurs à la maison n'expliquent donc qu'en partie les avantages salariaux et sociaux plus importants qu'ils reçoivent.

### Caractéristiques des employés à la maison

Les employés qui, en novembre 1995, vivaient avec un conjoint qui travaillait étaient plus susceptibles de travailler à la maison (12 %) que ceux

**Graphique A**  
**Peu de jeunes travaillent à la maison.**



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

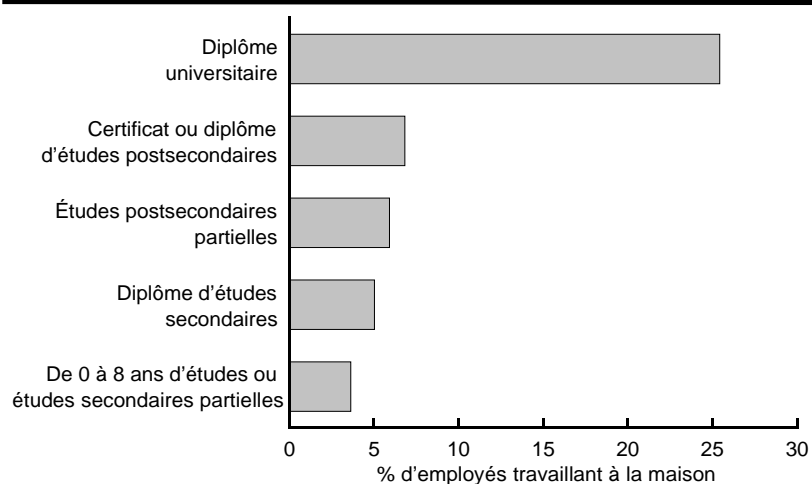
Le niveau d'instruction, qui est étroitement lié à la profession, suit un profil particulier chez les employés qui travaillent à la maison. Quelque 25 % des travailleurs qui étaient titulaires d'un diplôme universitaire travaillaient à la maison, comme c'était le cas de 4 % des travailleurs qui avaient fait des études primaires ou secondaires partielles et de 7 % de ceux qui avaient un diplôme d'études secondaires ou un certificat d'études postsecondaires non universitaires (graphique B).

Le travail à la maison était aussi plus fréquent chez les travailleurs qui détenaient plus d'un emploi. En effet, 11 % des travailleurs qui cumulaient plus d'un emploi travaillaient à la maison dans leur emploi principal, comparativement à seulement 9 % des travailleurs détenant un seul emploi. On ne connaît pas la proportion des employés qui travaillaient à la maison pour leur deuxième emploi rémunéré, mais on estime qu'elle est tout aussi importante : plusieurs emplois rémunérés procurant un salaire d'appoint impliquent des tâches qui peuvent être effectuées à la maison.

### Fini les embouteillages!

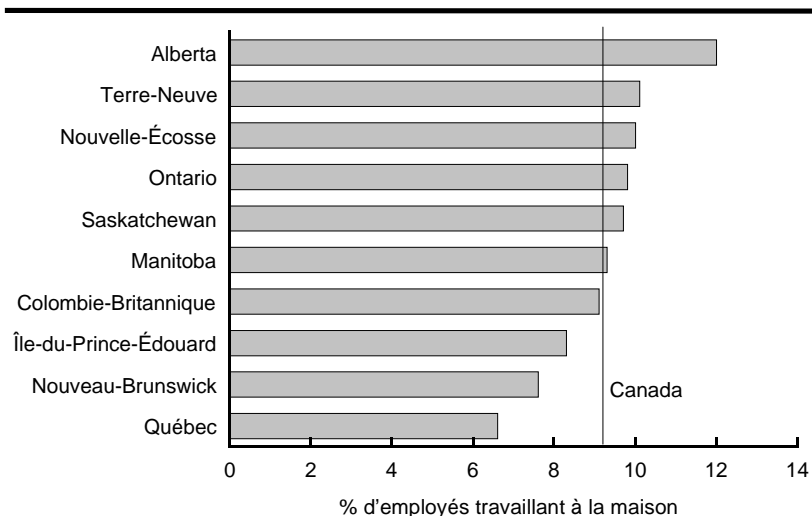
Lors de la révolution industrielle, les centres urbains ont déplacé les travailleurs de la maison vers l'usine. Ironiquement, le progrès technologique a permis aux travailleurs de demeurer en milieu rural tout en maintenant un lien fréquent avec le lieu de travail situé au centre-ville. En centre urbain, seulement 9 % des travailleurs faisaient certaines heures de travail à la maison en novembre 1995, comparativement à 10 % dans les régions rurales. Les travailleurs des régions évitent du même souffle de longs trajets jusqu'au lieu de travail. En ce qui a trait aux régions très éloignées, les données sont moins fiables à cause de la petite taille de l'échantillon, mais elles semblent indiquer que le travail à la maison y était encore plus élevé. Le travail à domicile était aussi plus fréquent dans certaines

**Graphique B**  
**Les diplômés universitaires sont beaucoup plus susceptibles que quiconque de travailler à la maison.**



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

**Graphique C**  
**Travailler chez soi est le plus fréquent en Alberta.**



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

provinces, en particulier en Alberta, où il touchait 12 % des employés. Le Québec arrivait au dernier rang avec seulement 7 % des travailleurs effectuant des heures à la maison (graphique C).

### Conclusion

Le travail à la maison est de plus en plus courant. Nombreux sont ceux qui n'y consacrent que quelques heures par semaine; cependant, le nombre de ceux qui y consacrent au moins la

moitié de leurs heures de travail va en augmentant. Certains types de travailleurs sont plus enclins à faire du travail à la maison, notamment les travailleurs âgés de 45 à 54 ans, les femmes, les enseignants, les gestionnaires, et les agriculteurs, et les travailleurs du secteur des services. Puisque la plupart de ces derniers travaillent à domicile pour des raisons liées à leur travail, plutôt que pour des raisons personnelles, cela pourrait être à l'avantage des employeurs au moins autant qu'à celui des employés. □

### ■ Notes

1 Les entrepreneurs ont des raisons et des conditions de travail à la maison qui leur sont propres; leur situation sera donc traitée dans un article distinct (Pérusse, à paraître).

2 St-Onge et Lagassé (1995b) présentent plusieurs définitions du travail à domicile.

3 En effet, les heures supplémentaires régulières et rémunérées ont été incluses à partir de 1995 (voir *Sources des données et définitions*). Cependant, le nombre d'heures supplémentaires régulières et rémunérées faites par un employé est normalement petit en comparaison du nombre d'heures total. Par exemple, un employé qui travaille 40 heures par semaine chez l'employeur et qui aurait déclaré faire habituellement 10 heures supplémentaires rémunérées à la maison travaillerait 20 % du temps à la maison. La nouvelle inclusion augmente donc surtout le nombre de travailleurs qui rapportent une faible proportion d'heures de travail à domicile. Le nombre d'employés qui font au moins la moitié de leurs heures de travail à la maison a été très peu touché par le changement de la question. En 1995, 206 000 employés travaillaient la majorité du temps chez eux, soit 59 000 de plus qu'en 1991.

4 Le US Bureau of Labor Statistics a mené trois enquêtes, en mai de 1985, 1991 et 1997. La définition du travail à la maison est d'une façon générale comparable en 1991 et en 1997, de même qu'avec celle de l'EHCT de 1995 (Deming, 1994 et U.S. Bureau of Labor Statistics, 1998).

5 Les données du Recensement de 1996 ne sont pas directement comparables à celles des années antérieures.

6 À l'exception d'une faible baisse dans les industries de la finance, de l'assurance

et de l'immobilier, qui ont connu des changements structurels importants au cours de cette période.

7 St-Onge et Lagassé (1995b) présentent une revue des principales études sur le sujet en Amérique du nord, alors que Codère (1995) explique en détail les avantages et les inconvénients.

8 Dans une enquête privée menée auprès de moyennes et grandes entreprises canadiennes (KPMG, 1997), les trois quarts des employeurs ont déploré le manque de contact personnel avec les employés, et près de la moitié ont mentionné le manque de contrôle direct. Il est vrai que la supervision d'employés à distance implique une redéfinition complète de ce concept, puisqu'on évalue souvent la quantité de travail par le nombre d'heures qui y sont consacrées.

9 Les syndicats ont souligné les risques d'augmentation de la charge de travail pour les travailleurs à domicile, qui s'imposent parfois de longues heures pour atteindre les objectifs de rendement fixés, et pour les autres travailleurs à qui on demanderait le même effort.

10 Les cols blancs incluent les gestionnaires, les professionnels, et le personnel de bureau, des ventes et des services.

11 La plupart des médecins sont des travailleurs autonomes.

12 Dans une moindre mesure, le fait que les travailleurs à la maison soient plus des femmes, des travailleurs non couverts par une convention collective, et des travailleurs de petits établissements a pour effet de réduire les avantages des travailleurs à la maison.

13 La normalisation des données est une technique statistique qui permet d'évaluer quelles seraient les différences observées entre deux groupes pour une caractéristique particulière, si ces deux groupes avaient été identiques quant à certaines autres caractéristiques. Dans le cas de la rémunération du travail à la maison, nous voulons savoir si le fait de travailler à la maison implique une rémunération inférieure, identique ou supérieure à celle obtenue en travaillant chez l'employeur. Pour éliminer l'effet des différences de salaire selon l'âge, le sexe et la profession, les répondants sont classés comme travaillant à domicile ou ne travaillant pas à domicile, de façon à ce que chaque combinaison de variables soit représentée dans la même proportion que pour l'ensemble des travailleurs.

14 La normalisation des résultats ne peut jamais contrôler toutes les différences entre deux populations, et ce, pour deux raisons. D'une part, parce qu'à l'intérieur des groupes pour lesquels on a effectué un contrôle, il y a aussi des différences (par

exemple, les enseignants d'université comparativement aux enseignants d'école primaire) et, d'autre part, parce qu'on n'a pas contrôlé tous les facteurs (on a corrigé l'âge mais pas l'expérience). Dans le présent article, la rémunération et les avantages sociaux ont été étudiés de deux façons : en contrôlant 36 groupes d'âge, sexe et professions (3 âges, 6 professions), et en contrôlant 48 groupes d'âge, sexe et industrie (3 âges, 8 industries). Le nombre de répondants à l'EHCT ne permet pas de contrôler les résultats d'un plus grand nombre de groupes. Ainsi, l'avantage salarial qui persiste chez les travailleurs à la maison peut être lié à d'autres caractéristiques que le seul fait de travailler à domicile.

### ■ Documents consultés

BORIS, E. «Sexual divisions, gender constructions: The historical meaning of homework in Western Europe and in the United States», dans *Homeworkers in Global Perspectives: Invisible No More*, publié sous la direction de E. Boris et de E. Prügl. Routledge, New York, 1996.

CODÈRE Y. *Le télétravail - Outil à l'intention des employeurs et employés pour augmenter la productivité et abaisser les coûts*, Y. Codère, Saint-Bruno, 1995.

DEMING, W.G. «Work at home: Data from the CPS», dans *Monthly Labor Review*, vol. 117, n° 2, février 1994, p. 14-20.

FAST, J. E. et J. A. FREDERICK «Arrangements de travail et stress lié au manque de temps», dans *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-XPF au catalogue, n° 43, Statistique Canada, Hiver 1996, p. 14-19.

KPMG. *1997 Telecommuting Survey*, KPMG, [Calgary], 1997.

PÉRUSSE, D. «Entrepreneurs basés à domicile», dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, Statistique Canada, à paraître.

PRATTE, A. «Le télétravail menace les centre-villes», dans *La Presse*, 5 octobre 1996, p. A4.

ST-ONGE, S. et G. LAGASSÉ. *La satisfaction et la performance des travailleurs à domicile: résultats d'une étude*, Cahier de recherche n° 95-29, École des Hautes Études Commerciales (HEC), Montréal, 1995a.

---. *L'efficacité du travail à domicile*, Cahier de recherche n° 95-16, École des Hautes Études Commerciales (HEC), Montréal, 1995b.

U.S. BUREAU OF LABOR STATISTICS. «News», 11 mars 1998.